

INSTITUT CANADIEN DE LA CONSTRUCTION EN ACIER

MEMBRE ASSOCIÉ

Catégorie : **Fournisseur**

BUTS ET OBJECTIFS DE L'ICCA

L'Institut canadien de la construction en acier vise à promouvoir les bonnes pratiques de conception, la sécurité et l'utilisation efficace et économique de l'acier. L'ICCA vise également à développer les marchés de l'acier de charpente, des poutrelles à treillis et de la tôlerie dans le domaine de la construction. La liste complète des cinq principaux objectifs de l'ICCA apparaît au verso.

CONDITIONS D'ADHÉSION

- Les fournisseurs de matériaux et de produits utilisés dans la fabrication et le montage des charpentes d'acier sont invités à soumettre leur demande d'adhésion en vue de devenir membres associés de l'ICCA.
- Les entreprises multi-succursales doivent noter que:
 - l'adhésion est conférée uniquement à la succursale soumettant la demande d'adhésion;
 - les autres succursales sont invitées à soumettre une demande.
- Chaque demande d'adhésion doit inclure le nom d'un membre fabricant ou aciérie de l'ICCA qui a fait usage des matériaux fournis par le demandeur et les a trouvés satisfaisants.
- Un formulaire de demande est ci-joint.

COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle minimale est de 1 000\$ par compagnie, pour chaque succursale ayant demandé l'adhésion. Vous serez facturé pour la cotisation annuelle après l'acceptation de votre demande. Par la suite, vous serez facturé annuellement le 1er juillet.

DROIT DE VOTE

Les membres associés ont droit de vote au sein des comités nationaux et sous-comités ou ateliers régionaux établis pour eux, mais n'ont pas le droit de vote en rapport aux autres activités.

ACTIVITÉS RÉGIONALES

Les membres associés seront avisés par écrit des activités organisées par les comités régionaux susceptibles d'intéresser les fournisseurs.

Les membres associés ne deviennent pas automatiquement membres des comités régionaux, mais peuvent être invités à participer à leurs activités à la discrétion des comités régionaux.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, RABAIS ET UTILISATION DU LOGO DE L'ICCA

Les membres associés peuvent participer à l'Assemblée générale annuelle de l'ICCA et bénéficient des mêmes rabais sur les publications de l'ICCA que les autres membres, et ont le droit d'utiliser et d'afficher le logo de l'ICCA, accompagné de la mention "membre associé".

RÈGLEMENTS DE L'ICCA

Tous les membres doivent se conformer aux règlements de l'ICCA.

2002 08 20 rev 2008 09 22

INSTITUT CANADIEN DE LA CONSTRUCTION EN ACIER

3760, 14e Avenue, bureau 200, Markham, Ontario L3R 3T7 - Téléphone 905-946-0864 - Fax 905-946-8574

Courriel: lmconnell@cisc-icca.ca - Internet: www.cisc-icca.ca

DEMANDE D'ADHÉSION : MEMBRE ASSOCIÉ

Catégorie : **FOURNISSEUR**

*Pour les compagnies multi-succursales: lorsque plus d'une succursale fait une demande d'adhésion, veuillez s.v.p. photocopier ce formulaire et le remplir pour **chaque** succursale.*

Nom de la compagnie _____

Adresse postale _____

Adresse routière
(si différente de la précédente) _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel: _____ Internet _____

Matériaux fournis aux membres fabricants ou aciéries de l'ICCA

Référence

Un membre fabricant ou aciérie de l'ICCA qui fait usage des matériaux du demandeur -

Nom de la compagnie membre fabricant ou aciérie de l'ICCA Personne-ressource Ville

Au nom de la compagnie:

Je présente ma demande d'adhésion en vue de devenir membre de l'Institut canadien de la construction en acier

en ce _____ jour du mois de _____ 20____.

J'ai pris connaissance des objectifs de l'ICCA et je suis prêt/nous sommes prêts, suivant l'acceptation de ma demande, à respecter les règlements en vigueur ou à être adoptés.

Nom _____
(lettres moulées)

Titre _____

Signature _____

OBJECTIFS DE L'ICCA

Les objectifs de l'Institut canadien de la construction en acier sont les suivants:

Promouvoir l'élaboration, la fabrication et l'utilisation, par l'industrie canadienne de la construction en acier, de l'acier de construction, y compris de la chaudronnerie et des poutrelles à treillis en acier, en:

- a) Préconisant des pratiques plus efficaces, plus sûres et plus uniformes et l'économie dans l'utilisation de l'acier de construction par le biais de la recherche au niveau de l'ingénierie et des techniques appliqués aux nouvelles utilisations, aux améliorations à apporter aux modes de calcul, méthodes, spécifications techniques, normes et codes;
- b) Collaborant et en favorisant la collaboration avec et entre les aciéries, associations de construction et du domaine de l'acier, les institutions d'enseignement, les autorités gouvernementales ou autres organismes qui s'intéressent à ce domaine;
- c) Lançant et en encourageant des programmes de recherche de marchés, de commercialisation, de promotion de relations publiques et de publicité visant à élargir les marchés de l'acier de construction en faisant valoir ses qualités et ses avantages;
- d) Favorisant auprès des architectes, ingénieurs, entrepreneurs, propriétaires et étudiants, une meilleure compréhension de la valeur de l'acier de charpente par le biais de publications techniques, de colloques ou autres programmes éducationnels;
- e) Élaborant des normes de gestion saine dans l'ensemble de l'industrie quant à la comptabilité, analyse des coûts, financement, crédit, documents contractuels, commercialisation, statistiques, codes de déontologie, etc.